

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00281

Numéro SIREN : 481 703 270

Nom ou dénomination : A.D ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008319

A.D ENVIRONNEMENT
S.A.S au capital de 40 000,00 Euros
Siège social : 12 rue Plantevin
42000 SAINT ETIENNE
RCS Saint-Etienne 481 703 270

EXTRAIT DE L'ACTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre à dix heures,
Au siège social,

La soussignée :

↳ La Société ADDEFFI, S.A.S. dont le siège sis 12 rue Plantevin 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 882 605 819, représentée par son Président, la société RVDL CONSEILS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Richard VISDELOUP,

Associée unique de la société A.D ENVIRONNEMENT, dont le siège social est sis 12 rue Plantevin 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 481 703 270, ci-après dénommée la « **Société** » ;

Après avoir exposé que :

- Qu'il a pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires lui ont été adressés ou tenus à disposition au siège social pendant les délais fixés par lesdites dispositions.
- Que le Cabinet ALIANTIS, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué à la présente réunion, est absent et excusé.

A pris les décisions ci-après relatives :

- [-----]
 - Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
 - Pouvoir pour formalités.
- [-----]

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate que le mandat du Cabinet ALIANTIS, Commissaire aux comptes titulaire vient à échéance à l'issue des présentes décisions et que, compte tenu de la modification des seuils, la Société n'est plus soumise à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes.

W

SIXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toute formalité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte des décisions qui a été signé après lecture par l'Associé unique.

L'Associé unique

La société ADDEFFI

Représentée par son Président, la société RVDL CONSEILS

Elle-même représentée par Monsieur Richard VISDELOUP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Richard Visdeloup', written over a horizontal line.